



BON MOIS DE RAMADAN
**LE RAMADAN NOUS UNIT
DANS LA FOI ET LE PARTAGE**



<https://logo.coris.bank>



www.journal-lemedium.com

LE MEDIUM

Hebdomadaire d'Informations #
Société - Politique - Economie - Développement - Culture

N° 0694 du 17 au 23 Mars 2026- Prix : 250 F CFA

OTR
En un click, payez
votre TVM par
mixer
sur l'application **OTR TVM**
disponible sur Playstore

8201 POUR TOUTES
INFORMATIONS

**COUPURES INTÉMPÊSTIVES
DU COURANT ÉLECTRIQUE :**



**LA MÉCHANCÉTÉ
DE LA CEET !**

P.3

TOGO- ENLÈVEMENTS ET DISPARITIONS - GOUVERNEMENT :
PAS QUESTION D'ACTES CRIMINELS ORGANISÉS



EDITO

POUR LE TOGO, SOYONS POSITIFS ET VRAIS



S'il est un vœu à faire pour notre pays le Togo, c'est justement que ses fils et filles contribuent à sa construction et non à sa destruction.

C'est l'occasion de nous appeler à taire nos rancœurs de tous ordres, à nous projeter vers un avenir reluisant, tout en jouant chacun sa part là où nous nous trouvons.

Nous n'avons pas besoin de peindre notre pays en Noir. Nous n'avons pas besoin de noircir dirigeants et acteurs politiques. Nous avons plutôt l'impérieux devoir de les aider par nos apports et même nos critiques constructives, afin qu'ils donnent le meilleur d'eux-mêmes pour le bien de l'humanité, de notre brève existence sur cette Terre qui nous a vus naître et qui sûrement nous verra partir, un beau jour.

La question essentielle que nous devons nous poser tous les jours, est de savoir quelle aura été notre contribution pour construire un monde vivable ? Quel rôle ai-je joué dans la construction de notre cher pays le Togo ? Ai-je passé le clair de mon temps terrestre à détruire l'image du pays, à détruire mes prochains, à agir comme le diable dans la vie de mon prochain ? La question demeure entière.

Chaque jour est une épreuve, sachons-le. Mais tâchons de transformer nos faiblesses en Forces et en nos défauts en Qualités.

Le travail sur soi est plus qu'impérieux dans notre marche vers la construction d'une Nation prospère et paisible.

Soyons tout simplement POSITIFS ET VRAIS dans nos actes. Notre Pays, le Togo, en a vraiment besoin.

Crédo TETTEH



Récapissé

N°0465/29/10/12/HAAC

Adresse :

23Rue Formatec, Agoè-Cacavéli

01 BP : 450 Lomé

Tél : +228 91538081

Courriel : lemedium2013@yahoo.fr

Maison de la Presse : Casier N° 78

N°RCCM : TG-LOM 2015A6516

NIF : 1000480972

N°CFE : 7966PP2015/2015

Directeur Général :

TETTEH Adjé K. Crédo

Directeur de la Publication :

WOUSSOU Kossi

Rédaction :

Crédo TETTEH

Ali Samba

Infographie : JPB

Impression : Saint Louis

Tirage : 2500 exemplaires

TOGO- ENLEVEMENTS ET DISPARITIONS - GOUVERNEMENT : PAS QUESTION D'ACTES CRIMINELS ORGANISÉS

Quatre ministres du gouvernement étaient vendredi dernier face à la presse à Lomé. Dans un exercice d'information de l'opinion à travers les médias, les ministres Kouigan, Madjoulba, Adjourouvi et Awaté ont rendu compte du travail de la commission spéciale d'enquête, chargée d'examiner les informations récurrentes faisant état de cas d'enlèvements et de disparitions inquiétantes dans notre pays, relayées sur les réseaux sociaux.

En effet, le 13 février dernier, le gouvernement a mis en place cette commission spéciale d'enquête et un mois après, il a été jugé utile de faire un point d'étape, transparent et documenté, sur l'évolution de la situation.

Selon le ministre de la sécurité et de la protection civile, les investigations ont porté sur l'ensemble des signalements recensés dans l'espace public sur la période allant du 1er décembre 2025 au 28 février 2026.

Les premiers résultats obtenus

Au terme des travaux de la commission, on note, selon la commission spéciale d'enquête, 102 cas de disparitions jugées inquiétantes, dont 01 cas d'enlèvement présumé.



Une vue de l'assistance lors de la rencontre...

A ce jour précisément, 86 personnes ont été retrouvées, soit 84,31 % des cas signalés ; 16 personnes font encore l'objet de recherches actives et d'investigations.

Précisons que parmi les personnes retrouvées figurent notamment 63 mineurs, dont 25 garçons et 38 filles ; 23 majeurs, dont 13 hommes et 10 femmes.

Ce qui reste à faire...

De l'avis du ministre-Colonel Calixte Madjoulba, les cas restant à élucider concernent 14 personnes majeures (8 hommes et 6 femmes) ; 2 mineurs (un garçon et une fille).

Il faut cependant ajouter que l'analyse géographique des signalements montre que 88 cas ont été enregistrés dans le District autonome du Grand Lomé. Ce qui témoigne d'une forte concen-



...Les ministres lors du point de presse.

tration des signalements dans la zone urbaine la plus peuplée du pays.

Pas question d'actes criminels organisés

Il ressort des investigations menées par cette commission spéciale d'enquête que, dans leur grande majorité, les situations ne relèvent pas d'actes criminels organisés.

Les principales causes identifiées sont plutôt des fugues liées à des tensions familiales ; des départs volontaires ; une insuffisance d'encadrement parental ; des situations de vulnérabilité sociale ou personnelle.

À ce stade des investigations, aucun élément ne permet d'établir l'existence d'un réseau d'enlèvements de personnes sur le territoire national, comme relayé abusivement par certaines sources à

travers les réseaux sociaux sans recoupements véritables. Ce qui naturellement exposerait à des poursuites les auteurs au regard du Code pénal et même du Code de la presse, selon le Garde des Sceaux et ministre de la justice, Pacôme Adjourouvi.

Pour rappel, les services de sécurité ont renforcé les patrouilles, la surveillance dans certaines zones sensibles et la coordination avec les autorités locales, afin de prévenir toute situation de risque et de garantir la protection des populations.

Ainsi donc, le gouvernement invite la population à privilégier la saisine des services de Police et de Gendarmerie ou à appeler gratuitement le numéro vert 1014, disponible 24/7.

Crédo TETTEH

SOCIÉTÉ : À LOMÉ, LA CONSOMMATION DES BOISSONS ÉNERGISANTES SUSCITE DES INQUIÉTUDES

Depuis quelques années, l'usage des boissons énergétiques s'est intégré dans le mode de vie des jeunes togolais, atteignant une ampleur préoccupante pour la santé publique, la majorité de ces boissons sont des produits importés largement disponibles sur le marché à des prix abordables.

D'après de nombreux témoignages, ces boissons apportent énergie, force et vitalité.

" Je suis habitué à consommer Rush avant de me rendre au marché, ce qui me donne de l'énergie et facilite le transport des marchandises de mes clients sans trop d'effort ", a partagé Kokou, un vendeur au marché Assiyéy Adidogomé.

D'après Natacha, " moi je préfère Vody ou batchana avant de débiter le service, " Je peux consommer jusqu'à 4 canettes avant la conclusion de mon ser-



vice, je reste alerte et sans épuisement, ce qui m'aide également à ne pas me laisser impressionner par un client ", a déclaré cette barmaid à Avedji.

Quels risques courent les consommateurs de ces boissons ? Dans l'immédiat, leur concentration élevée en caféine et les réactions liées à la consommation d'alcool peuvent entraîner des effets indésirables, parfois sérieux.

Les boissons énergétiques,

qui sont des aliments hautement transformés, contiennent une grande quantité de sucre. Elles peuvent favoriser l'augmentation de poids et sont à l'origine de soucis de santé sur le long terme.

Ces breuvages sucrés, vantés pour leur potentiel à augmenter les niveaux de vitalité et d'énergie, possèdent la caféine comme ingrédient principal actif, en plus d'une variété d'autres composés aux effets préten-

dument énergisants.

Même si la dangerosité de ces boissons n'est pas démontrée, lorsqu'elles sont bues avec modération, la situation change radicalement en cas d'excès, surtout chez les jeunes.

Effectivement, la caféine présente dans ces boissons peut provoquer des migraines, des palpitations cardiaques, de l'agitation et des troubles gastro-intestinaux, si la quantité excède 400 mg par jour, soit environ 5 canettes de Red Bull qui sont les plus répandues.

Il est à noter que le corps des mineurs a une tolérance moins élevée à la caféine, comparé à celui des adultes. C'est la même chose pour la taurine, un acide aminé d'origine animale, dont la quantité quotidienne conseillée à ne pas dépasser est estimée à 3 g par jour, soit l'équivalent de 3 canettes de boisson énergisante.

Dodo ABALO

COUPURES INTEMPESTIVES DU COURANT ÉLECTRIQUE : LA MÉCHANCETÉ DE LA CEET !

L'énergie électrique est devenue presque une denrée rare. L'avoir, ne relève plus d'une assurance ou d'un service adéquat. L'avoir aujourd'hui procède d'une bénédiction divine tant la Ceet, sans communes mesures, peut te la couper sans communication préalable sur d'éventuels plans prévisionnels. Rien n'est plus sûr ces derniers temps avec la Ceet qui, au jour le jour, est une déception pour les consommateurs.

Par Crédo TETTEH

Au surplus, les ménages souffrant déjà des coupures intempestives de l'électricité, il faut faire des magies pour circuler les nuits dans la capitale car les routes et rues ne sont pas toutes éclairées. Même sur celles où on peut appréhender des lampadaires, ils ne fonctionnent pas. Conséquences, tout est noir et les usagers de la route sont ainsi obligés de circuler avec tous les risques d'accidents. Pourtant les citoyens paient régulièrement sur leurs factures, une redevance Eclairage Public correspondant au nombre de kilowattheures consommés dans le mois et multiplié par 5 FCFA. Ceci vient s'ajouter aux tranches utilisées normalement, à la redevance puissance, à la location de compteur et à l'entretien branchement déjà facturés aux ménages.

Il suffit donc de faire l'expérience une nuit en prenant son courage à deux mains pour emprunter les routes et artères de la capitale pour constater la désolation chez les citoyens et l'incroyable talent dont ces derniers font preuve pour circuler dans Lomé, la capitale. Tout est noir et malheureusement, en plus de ce qu'on peut appeler la "méchanceté de la Ceet", parce que nos routes sont sombres plus que cimetières, des contrôles routiers y sont organisés régulièrement par les services appropriés. Une autre paire de manches qui fera très prochainement l'objet d'un dossier dans notre tabloïd.

Incapacité de la Ceet à assurer la fourniture régulière du courant électrique ?

Au regard des désolations que constituent les coupures intempestives du courant électrique dans les ménages et la défaillance absolue de l'éclairage public, peut-on, sans se tromper, conclure à une incapacité de la Compagnie énergie électrique du Togo (CEET) et de ses premiers dirigeants à assurer leur mission première ? Et ceci nonobstant tous les efforts déployés par le gouvernement et son leader, le Président du Conseil, à fournir régulièrement l'électricité aux ménages et services ? Le sujet est très inquiétant et doit interroger le ministre en charge de l'énergie



Une route dans la capitale la nuit

qui doit s'investir pour que les populations togolaises aient un accès régulier et suffisant à l'énergie électrique.

Aujourd'hui, nous convenons que l'accès à une énergie propre, durable et abordable demeure l'un des défis majeurs de notre sous-région. Il faut tout de même noter que sans énergie, il n'y a point de développement industriel, point d'amélioration de la santé, et point de modernisation de l'éducation. La fourniture régulière de l'énergie électrique est une impérieuse nécessité et constitue une obligation absolue pour les premiers responsables de la Ceet. Ils doivent prendre la mesure de leurs missions et s'évertuer à les remplir. Chaque acteur responsabilisé doit faire sa part.

L'infime part qu'on demande aux dirigeants actuels de la Compagnie énergie électrique du Togo (CEET), c'est d'épargner aux Togolais les coupures intempestives, et surtout de communiquer suffisamment avec les consommateurs que sont les citoyens. Ne pas le faire comme cela se doit, c'est se foutre des citoyens, c'est mettre en péril les activités et les commerces développés par les citoyens, dont la matière première est justement l'énergie. Ne pas se soucier d'une fourniture régulière de l'énergie électrique aux populations, c'est aussi faire preuve de méchanceté malgré tous les efforts du gouvernement togolais en ce sens.

La désolation des consommateurs

Face donc à l'incapacité de la Compagnie énergie électrique du Togo (CEET) à assurer pleinement la fourniture de l'énergie aux populations, du moins eu égard à la traversée du désert actuellement par les populations, il faut noter que la désolation s'est installée dans les gènes et chromosomes des consommateurs, des Togolais.

" Nous ne comprenons plus la Ceet. On nous coupe le courant

comme on veut. Ce qui a des incidences sur nos activités commerciales. Moi j'exploite un frigo où je vends tout ce qui est produits frais. Avec les coupures en désordre du courant, mes ventes ont baissé car mes produits ne sont plus frais mais sont en grande partie gâtés. C'est donc une perte pour nous " nous a confié tristement un responsable de frigo à Lomé.

Pour un autre tenancier d'un bar dans la capitale, c'est aussi grave. " Les boissons que nous proposons à nos clients ne sont pas tellement fraîches. Or, les clients aiment les bières fraîches. Vous voyez que du coup nous ne vendons plus comme avant, nos chiffres d'affaires ont chuté alors que les factures de la Ceet nous reviennent toujours élevées et nous sommes obligés de les payer. Et on doit payer également le personnel à la fin du mois. C'est très difficile pour nous. Parlez à la Ceet, pardon ", a-t-il plaidé.

Au niveau des associations des consommateurs, c'est aussi de l'incompréhension. " Même s'il y a des problèmes, le moins que la CEET peut faire, c'est d'informer à l'avance les consommateurs pour que ces derniers puissent prendre les dispositions nécessaires ", se désole un responsable qui fustige l'attitude de la CEET à ne pas fournir des explications sur la situation actuelle. " De toute façon, nous autres sommes disponibles pour recueillir les plaintes des consommateurs et de les transmettre à l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE) pour les dispositions idoines à prendre. Car trop, c'est trop. Si ceux qui sont lâbas ne peuvent plus faire le travail, s'ils ne peuvent plus informer les populations qu'il y aura coupure dans telle zone à telle heure, alors qu'ils débarrassent le plancher ", renchérit un autre membre.

L'insuffisance de communication de la Ceet

En effet, au-delà des coupures intempestives du courant élec-

trique, et ses conséquences sur les activités commerciales, les ménages et autres secteurs d'activités, il faut souligner le manque de communication de la part de la Ceet, doublée dans certains cas d'une insuffisance.

Aujourd'hui, il ne suffirait plus de se contenter à la volée d'un communiqué diffusé sur les médias du service public pour s'estimer heureux dans les stratégies et actions de communication. Il existe d'autres outils de communication plus percutants à employer par les responsables actuels de la Ceet. Ils en sont bien conscients, nous supposons. En ce sens que dans un passé récent, des responsables de la Ceet avaient élaboré des stratégies et des contrats de partenariats avec des médias élargis pour véhiculer toutes les informations importantes, et à la minute près. Et cela avait très bien marché au temps de feu Gnadé Basile Djeteli, ancien directeur général de la Ceet et Professeur titulaire de Physique à la Faculté des Sciences de l'Université de Lomé. Les citoyens étaient, constamment, informés des activités de la Ceet et des difficultés passagères. Ce qui n'est plus le cas aujourd'hui et nous avons l'impression comme quoi la communication de la Ceet est entre quatre murs et donc inefficace. Serait-ce une question de personnes à la tête de la Compagnie énergie électrique du Togo (CEET) et plus précisément de sa direction de la Communication et Marketing qui ne ferait pas assez?

Focus sur le secteur de l'énergie du Togo

Grâce aux efforts du Gouvernement Togolais et à l'appui de ses partenaires techniques et financiers, notre pays a réalisé des avancées majeures. Ces avancées concernent la hausse du taux d'électrification nationale de 50 % en 2020 à plus de 75 % en fin 2025, la distribution de plus de 300 000 kits solaires à fin 2025 aux ménages en

zone rurale, le déploiement de 11 mini-réseaux solaires fonctionnels, la mise en service de la centrale solaire Sheikh Mohamed Bin Zayed de Blitta de 70 MW sans oublier la consolidation du cadre réglementaire pour attirer les investissements privés.

En effet, le Togo, sous l'égide du Président du Conseil, s'est engagé à atteindre l'accès universel à l'électricité d'ici 2030 à travers la mise en œuvre du Compact national pour l'énergie dans le cadre de la mission 300 qui prévoit notamment 100 % d'accès à l'électricité et 80 % de solutions de cuisson propre, 457 MW de nouvelles capacités renouvelables, dont 400 MW solaires et 57 MW hydroélectriques, 156 MW de stockage BESS, l'extension du réseau interconnecté national et le déploiement de plus de 100 mini réseaux solaires et de plus de 130 000 kits solaires supplémentaires avec une mobilisation de 3 milliards USD, dont 1,68 milliard du secteur privé.

Précisons que pour l'année 2026, l'État togolais a mobilisé environ 70 milliards FCFA pour transformer notre paysage énergétique à travers des piliers stratégiques.

Il s'agit de l'extension à 100 MWc de la centrale solaire de Blitta et le développement de nouvelles centrales solaires à Dapaong, 25 MW dans le cadre du projet RESPITE, Sokode, Kara et Agoe Nyive, de l'initiative du Fonds Tinga qui permet aux ménages vulnérables de se raccorder au réseau électrique contre un paiement initial de 1 000 FCFA, la poursuite de la mise en œuvre du programme Cizo et du projet PRA-VOST, volet social de Cizo et la mise en œuvre de différents projets d'extension du réseau et la modernisation continue du barrage hydroélectrique de Nangbeto.

Actuellement avec toute la bonne volonté du gouvernement à satisfaire les besoins primaires ou élémentaires des populations, il faut que les dirigeants actuels de la Compagnie énergie électrique du Togo (CEET) se mettent véritablement au travail pour mériter la confiance placée en eux par le Président du Conseil qui se décarcasse tous les jours pour mettre les moyens adéquats à leurs dispositions pour réussir leurs missions. **A défaut, il y a lieu de taper du poing sur la table, de balayer la maison Ceet pour plus de satisfactions données aux consommateurs, aux citoyens, aux populations togolaises.**

Il est justement question aujourd'hui d'une République de Résultats. En l'absence de résultats, il faut sévir sans porter de gants. Pour le bien des populations togolaises. Dans l'intérêt du Togo.

Zozo

INONDATIONS : LE TOGO RENFORCE SON MÉCANISME DE GESTION DES RISQUES



Au Togo, l'Agence nationale de protection civile (ANPC) se prépare à faire face aux risques d'inondations à l'approche de la saison des pluies. Une rencontre a réuni, dans ce sens, le jeudi 12 mars à Lomé les institutions publiques, partenaires techniques et organisations impliquées dans la gestion des catastrophes.

Les travaux ont permis de faire le point sur le niveau de préparation des différents acteurs et de renforcer la coordination des interventions en cas d'événements climatiques majeurs. Les discussions ont porté sur les plans d'alerte, les dispositifs d'intervention rapide et la mobilisation des ressources pour protéger les populations dans les zones les plus vulnérables. "Il fallait rassembler tous les acteurs intervenant dans la gestion des risques de catastrophes pour se préparer et apporter une réponse appropriée à d'éventuelles inondations", a indiqué le directeur général de l'ANPC Baka Youma.

Cette première réunion de coordination intervient dans un contexte marqué par des prévisions météorologiques préoccupantes. Selon les services spécialisés, certaines régions du sud du pays pourraient connaître des précipitations supérieures à la moyenne entre mars et mai. Pour rappel, ces dernières années, au Togo, plusieurs initiatives ont été mises en place pour améliorer la prévention et la gestion des risques liés aux inondations. Le pays dispose également d'un schéma national d'analyse et de couverture des risques.

Source : @Republiquetogolaise.com

JUSTICE : 67 NOUVEAUX PROFESSIONNELS DIPLÔMÉS



Le Centre de formation des professions de justice (CFPJ) a certifié, le vendredi 13 mars, une nouvelle promotion de professionnels de justice. En tout, 67 récipiendaires ont reçu leur diplôme lors d'une cérémonie solennelle présidée par le Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Droits humains, Pacôme Adjourovui.

Dans le détail, la promotion est composée de 28 auditeurs de justice, dont cinq officiers des Forces de défense et de sécurité, ainsi que de 39 élèves greffiers et secrétaires de parquet, parmi lesquels trois adjoints de la Police nationale. Ces nouveaux diplômés viennent renforcer les effectifs de l'institution judiciaire.

"Retenez que la loi exige de vous le travail bien fait, l'impartialité et l'intégrité ; en somme, de l'ardeur mais aussi une haute conscience professionnelle", a exhorté le ministre Pacôme Adjourovui.

La formation a duré 24 mois pour les magistrats et 18 mois pour les greffiers et secrétaires de parquet. "Nous leur avons inculqué les valeurs d'éthique, de déontologie, de discrétion et de rigueur. Nous attendons d'eux qu'ils restituent ces acquis tout au long de leur carrière et qu'ils se comportent, en tout lieu, avec dignité", a précisé le directeur général du CFPJ, Esozima Bédessa.

L'occasion a permis au major de promotion, Hognon Kodjo Simon-Pierre, de réaffirmer au nom de ses pairs, leur engagement à servir la cause nationale avec loyauté et professionnalisme. "Nous mettrons en pratique les enseignements reçus pour contribuer à l'édification d'un système judiciaire fort, crédible et respecté".

Créé en 2009, le CFPJ est un établissement public chargé de la formation initiale et continue des acteurs des professions judiciaires. Le centre assure notamment la préparation des magistrats, greffiers et secrétaires de parquet, dans le but de renforcer la qualité du service public de la justice et d'adapter les compétences aux exigences de modernisation du secteur.

Source : @Republiquetogolaise.com

DIPLOMATIE-TOGO-ETATS-UNIS :

Un envoyé de la Maison Blanche reçu vendredi dernier en audience par le Président du Conseil

Christian Jové Ehrhardt, sous-secrétaire d'État adjoint américain au Bureau de la population, des réfugiés et des migrations, a été reçu ce vendredi 13 mars 2026 à Lomé par le président du Conseil, Faure Gnassingbé.

M.Ehrhardt - en visite de travail au Togo - a abordé avec le Président du Conseil, le partenariat entre les Etats-Unis d'Amérique et le Togo ainsi que les mécanismes de renforcement de cette coopération mutuellement bénéfique.

"J'ai eu une rencontre avec Son Excellence Monsieur le Président du Conseil. Nous avons parlé de la très bonne collaboration entre les États-Unis et le Togo. C'est une relation très forte depuis l'indépendance du Togo. Nous avons étudié la manière dont on peut approfondir cette bonne collaboration entre nos deux pays. Je suis très fier.



Christian Jové Ehrhardt, émissaire de Washington chez le Président du conseil

C'est ma première visite ici au Togo, un excellent pays", a déclaré le haut responsable américain.

Les Etats-Unis et le Togo entretiennent d'excellentes relations d'amitié et de coopération dans plusieurs domaines à fort impact économique, social et sécuritaire.

Ce partenariat se traduit par une convergence de vues sur des questions de paix et de sécurité au Togo, notamment dans le cadre du Programme d'urgence pour la région des Savanes (PURS), à travers le Mécanisme de stabilité des Etats côtiers (MSEC).

Cette coopération contribuera au renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Dans un contexte géopolitique international en pleine mutation, il est prévu également une coopération militaire et sécuritaire dans le cadre continental pour soutenir la sécurité, la stabilité et la souveraineté régionales sous l'égide du Commandement des Etats-Unis pour l'Afrique (AFRICOM).

Washington appuie Lomé dans la mise en œuvre des projets dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la gouvernance, à travers plusieurs programmes mis en place par pays.

La coopération se manifeste aussi par la dynamisation des échanges commerciaux et des investissements.

CONSOMMATION :

Sur le mois, hausse de 0,7% du niveau des prix en Février 2026

Comparativement à la situation de janvier 2026 (évolution mensuelle), le niveau général des prix connaît une augmentation de 0,7%. Selon les données collectées et publiées par l'INSEED, cette hausse est essentiellement due à la montée du niveau des indices des divisions de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" (+2,4%) et "Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles" (+0,6%).

La croissance du niveau des indices observée en février 2026 est imputable au renchérissement des produits suivants : "Gingembre frais" (+21,8%) ; "Piment vert (gboyébesé)" (+30,4%) ; "Tomates ovales importées" (+89,5%) ; "Tomates rondes (pomme) locales" (+56,1%) ; "Tomates rondes (pomme) importées" (+47,8%) ; "Igname" (+4,4%) ; "Gombo frais" (+6,4%) ; "Doèvi fumé (anchois)" (+6,5%) ; "Sardinelles fumées (adiadoè)" (+10,0%) ; "Akpala fumé (chinchard)" (+6,1%) ; "Saloumon fumé" (+3,3%) ; "Charbon de bois" (+3,2%).

Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a connu une baisse de 0,2% sur le plan national. L'inflation sous-jacente (variation mensuelle de l'indice hors énergie, hors produits frais) est, quant à lui, quasiment nulle. L'indice de prix des "Produits frais" a connu une augmentation de 2,6%. Au regard de la provenance, les prix des produits "Locaux" ont connu une hausse de 0,8%.

Du point de vue de la classification sectorielle, la hausse du niveau général des prix est due à celle des prix des produits du secteur "

Primaire" (+4,0%). Pour ce qui est de la durabilité, la hausse observée provient essentiellement de l'accroissement des prix des produits "Non durables" (+1,6%). Par rapport à l'origine, la progression mensuelle s'explique par la hausse des prix des produits d'"Origine UEMOA" (+1,0%).

En évolution trimestrielle

Comparativement à la situation de novembre 2025, le niveau général des prix en février 2026 a connu une hausse de 1,7%. Cette augmentation est principalement due à la progression de l'indice de la division de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" (+5,6%) et "Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles" (+1,5%) ralentie par la baisse des prix des produits de la division "Restaurants et services d'hébergement" (-0,1%).

Au regard des nomenclatures secondaires, et par rapport à l'état des produits, la hausse du niveau général des prix en variation trimestrielle est à mettre à l'actif de l'augmentation de prix des produits des "Produits frais" (+6,0%) et des produits de l'Energie (+1,4%). S'agissant de la provenance, cette variation trimestrielle s'explique par l'augmentation de prix des produits "Locaux" (+2,1%) et des produits "importé" (+0,6%). La progression de prix des produits du secteur "Primaire" (+9,0%) et "Secondaire" (+0,8%) a contribué à la hausse trimestrielle du niveau général des prix.

Du point de vue de la durabilité, la hausse du niveau général des prix en évolution trimestrielle est principalement induite par la progression du niveau des prix des produits "Non durables" (+3,7%). Par rapport à l'o-



rigine, la progression trimestrielle s'explique par la hausse des prix des produits d'"Origine UEMOA" (+2,4%).

Glissement annuel

En février 2026, l'IHPC au Togo s'est établi à 103,6. Ce niveau d'indice, comparé à la situation de février 2025 a progressé de 0,4%. Cette évolution s'explique par l'effet de la hausse observée au niveau de l'indice des divisions de consommation "Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles" (+6,3%) ; "Restaurants et services d'hébergement" (+1,0%) ; "Santé" (+1,6%) et "Soins personnels, protection sociale et biens divers" (+0,8%). La hausse a été amortie par la baisse des indices des divisions de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" (-0,9%) et "Information et communication" (-2,2%).

Du point de vue des nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, la hausse du niveau général des prix, en glissement annuel, est à mettre à l'actif de l'augmentation des prix des produits de l'"Energie" (+6,1%) amortie par la

baisse des prix des "Produits frais" (-1,2%). Au regard de la provenance, cette variation annuelle s'explique essentiellement par l'augmentation de prix des produits "locaux" (+0,6%). La progression de prix des produits du secteur "Secondaire" (+1,1%) et "Tertiaire" (+0,6%) amortie par la baisse de prix des produits du secteur "Primaire" (-1,9%) a contribué à la hausse annuelle du niveau général des prix.

Du point de vue de la durabilité, la hausse du niveau général des prix, en évolution annuelle, est principalement induite par la progression du niveau des prix des "Services" (+0,6%) et des produits "Non durables" (+0,4%). Par rapport à l'origine, la progression annuelle s'explique par la hausse des prix des produits d'"Origine UEMOA" (+0,9%) ralentie par la baisse des prix des produits d'Origine hors UEMOA (-0,8%).

Pour ce mois de février 2026, le taux d'inflation, calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois au niveau national, s'est établi à 0,1% contre 0,2% le mois précédent.

Koudjoukabalo

TELECOMS/ARCEP :

Le pari de la protection des consommateurs

Le secteur des télécommunications est en pleine mutation. Ces dernières années, force est de reconnaître que l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) renforce son action pour mieux protéger les usagers. Sous l'impulsion des autorités, le régulateur multiplie les réformes, afin de rendre les services mobiles plus justes, plus transparents et plus accessibles.

En ce début d'année 2026, de nouvelles décisions viennent confirmer cette dynamique. Pendant longtemps, de nombreux consommateurs perdaient leurs forfaits non utilisés à l'expiration de leur validité. D'autres voyaient leur carte Sim désactivée après quelques mois d'inactivité, avec le risque de perdre leur crédit restant. Ces situations, sources de frustration, sont désormais prises en compte.

Des mesures concrètes pour mettre fin aux pertes injustes

A partir du 20 Avril prochain, les abonnés peuvent récupérer leurs volumes de forfaits voix et internet non consommés. Un délai conservatoire de 10 jours est prévu pour les offres dont la validité est inférieure ou égale à 10 jours, et de 30 jours pour celles qui dépassent cette durée. Concrètement, cela signifie que le client ne perd plus automatiquement ce qu'il a payé. Il pourra retrouver son volume non consommé en cas de nouvelle souscription à la même offre.

Autre avancée importante : la durée de vie des cartes Sim non utilisées passe de trois à six mois. Le crédit présent sur le compte principal est main-



Les leaders des associations de consommateurs

tenu tant que la carte reste active. Cette mesure protège particulièrement les usagers occasionnels et ceux vivant en zone rurale.

Enfin, la facturation des services internet se fera désormais à l'octet, la plus petite unité de mesure. Cette décision met fin aux approximations. Le volume consommé correspondra exactement au volume facturé. Pour le citoyen, cela signifie une facturation plus juste et plus transparente. Avec ces réformes, le Togo rejoint des pays comme la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso en matière de réglementation de la validité des forfaits. Il devient en revanche le seul pays de la sous-région à adopter l'octet comme unité unique de décompte. Cela démontre que l'effort est constant pour encadrer le marché et défendre les droits des usagers.

La protection des consommateurs engagée depuis plusieurs années

Ces nouvelles directives, au demeurant, sont censées entrer en vigueur dès le 20 avril prochain. Lors d'une conférence de presse, les associations de consommateurs ont appelé

les deux opérateurs Moov Africa Togo et Yas Togo à s'y conformer pleinement. " Nous allons veiller à ce que ces acquis ne soient pas seulement des écrits, mais une réalité palpable dans le portefeuille de chaque consommateur des services des opérateurs de télécommunications ", ont indiqué l'ATC, la LCT et le MMLK.

Il faut dire que depuis quelques années, les acquis en faveur des consommateurs initiés par l'Arcep sont nombreux. En matière de roaming, le Togo a signé plusieurs accords bilatéraux pour réduire fortement les frais d'itinérance, autrefois très élevés pour les voyageurs. Depuis octobre 2024, les communications entre le Togo et le Ghana bénéficient d'un dispositif de free roaming : la réception d'appel est gratuite durant 30 jours et les tarifs d'émission d'appel et d'internet sont fortement réduits. Des accords similaires existent avec la Côte d'Ivoire, le Bénin et le Burkina Faso. Pour les commerçants, étudiants ou transporteurs circulant dans l'espace Cedeao, cela représente une économie réelle et immédiate.

Par ailleurs, l'Arcep mène réguliè-

rement des enquêtes de satisfaction. En juin 2024, plus de 15 000 consommateurs ont participé à la troisième enquête nationale. Le taux de satisfaction globale des abonnés mobiles a progressé de 7 points par rapport à 2023. Cette amélioration traduit un suivi constant de l'expérience utilisateur et une volonté d'ajuster la régulation en fonction des préoccupations exprimées.

Qualité de service et sanctions : la régulation en action

La protection des consommateurs passe également par le contrôle de la qualité des réseaux. L'Arcep organise des campagnes de mesure sur les réseaux 2G, 3G et 4G afin de vérifier leur conformité aux normes. Ces évaluations publiques incitent les opérateurs à améliorer leurs performances. Lorsque des manquements sont constatés, le régulateur n'hésite pas à agir.

En juillet 2024, Moov Africa Togo a été sanctionné d'une amende de 1,26 milliard de francs CFA pour manquement grave à l'obligation de disponibilité des services mobiles, y compris le mobile money. Cette décision illustre la fermeté de l'autorité face aux dérives.

Ces efforts interviennent dans un contexte de forte croissance du secteur. À fin septembre 2025, le Togo comptait environ 8,69 millions d'abonnements mobiles, portant le taux de pénétration au-delà de 100 %. Cela signifie que les services mobiles sont devenus indispensables au quotidien des Togolais. Plus les usagers sont nombreux, plus la régulation doit être exigeante. L'État place le consommateur au cœur de la régulation.

FORMATION AUX METIERS DE L'INDUSTRIE :

Un filon convoité par les jeunes Togolais

La formation des jeunes aux métiers de l'industrie est porteuse de résultats. L'industrialisation est gage de croissance et de création d'emplois. Le pays mise ainsi sur le renforcement des compétences techniques pour doter sa jeunesse d'un savoir-faire, adapté aux exigences du marché.

Les filières industrielles ouvertes aux apprenants couvrent un éventail stratégique de métiers. La maintenance industrielle forme des techniciens capables d'assurer le bon fonctionnement des équipements et des chaînes de production.

La mécanique générale et la chaudronnerie façonnent des spécialistes de la fabrication et de l'assemblage de structures métalliques. L'électrotechnique et l'automatisme industriel préparent des profils aptes à intervenir sur les systèmes électriques et les dispositifs automatisés.

D'autres secteurs connaissent un essor notable. L'agro-industrie mobilise des compétences en transformation et en conservation des produits agricoles. Les métiers liés à l'énergie, notamment l'installation et la maintenance des systèmes élec-



Le Centre de formation aux métiers de l'industrie (CFMI)

triques et solaires, répondent aux besoins croissants en infrastructures énergétiques. Le génie civil et la construction industrielle, quant à eux, accompagnent l'expansion des zones économiques et des chantiers structurants.

Les bénéficiaires se comptent en milliers

Le nombre de jeunes formés aux métiers de l'industrie, selon le bilan officiel, est de 32 302 en 2023. Cette année-là, les prévisions pour 2024 indiquaient que plus de 42 000 jeunes seraient formés. Le nombre de sensibilisations et de campagnes de

communication organisées pour l'accès à la filière industrielle pour les jeunes filles était de 31 en 2023. Justement, le gouvernement attache du prix à la promotion du genre et de l'équité dans tous les secteurs.

Le Centre de formation aux métiers de l'industrie (CFMI), par exemple, inauguré pour combler le manque de main-d'œuvre qualifiée, a formé plus de 1 150 jeunes en une décennie, avec un taux d'insertion professionnelle supérieur à 70 %.

Il affiche un taux de réussite de 95 % au brevet professionnel et propose des formations dans des filières clés comme l'électromécanique, la

climatisation et la chaudronnerie.

La réussite de ces formations repose sur une pédagogie orientée vers la pratique. Les centres techniques et professionnels privilégient l'apprentissage par l'action, l'utilisation d'équipements modernes et les stages en entreprise. Cette immersion permet aux jeunes de confronter leurs acquis théoriques aux réalités du terrain.

Les plus de 32 000 récipiendaires susmentionnés excellent par leur capacité d'adaptation et leur professionnalisme. Habités à travailler en équipe, formés aux normes de sécurité et sensibilisés aux exigences de qualité, ils s'intègrent rapidement dans les unités de production.

Leur polyvalence est un atout dans un environnement industriel en constante évolution. Certains créent leur propre atelier, d'autres rejoignent des entreprises implantées sur le territoire. Tous participent à la montée en gamme du capital humain. Leur expertise contribue à réduire la dépendance aux compétences extérieures et à renforcer l'autonomie productive du pays. C'est ainsi que le Togo bâtit une économie solide.

Zozo
CHRISTIAN MOUALA, NOUVEAU DIRECTEUR PAYS DE L'ONUSIDA AU TOGO



Le Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida dispose d'un nouveau directeur pays au Togo. Le ministre des Affaires étrangères, Robert Dussey, a reçu la semaine dernière la lettre de nomination du nouveau responsable, Dr Christian Mouala.

Basé au bureau multi-pays d'Abidjan en Côte d'Ivoire, le représentant de l'ONUSIDA assurera la coordination et le renforcement de la réponse nationale à l'épidémie de VIH/SIDA, en étroite collaboration avec le gouvernement, la société civile et les partenaires techniques et financiers. Sa mission consistera notamment à intensifier les efforts de prévention et à améliorer l'accès aux services de dépistage et de traitement.

Au Togo, ces dernières années, la lutte contre le VIH/SIDA enregistre des progrès. Selon les données du Conseil national de lutte contre le SIDA (CNLS) en 2024, près de 98% des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut, contre 90% un an plus tôt. La couverture thérapeutique reste stable à 92%, tandis que 85% des patients suivis affichent une charge virale indétectable. Ces résultats s'inscrivent dans la stratégie dite des "trois 95%" (95% des personnes vivant avec le VIH (PVVIH) connaissent leur statut, 95% d'entre elles recevant un traitement antirétroviral (ARV) et 95% de celles-ci ayant une charge virale supprimée), adoptée pour structurer la riposte nationale.

Source : @Republiquetogolaise.com

AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE : LA CCI-TOGO
ANNONCE UN PROGRAMME DE FORMATION DES FEMMES AUX MÉTIERS DU TRANSPORT



La Chambre de commerce et d'industrie du Togo (CCI-Togo) prépare le lancement du projet "Femmes Action CCI-Togo", une initiative visant à promouvoir l'autonomisation économique des femmes à travers les métiers du transport et de la logistique. Le pré-lancement du programme est intervenu ce vendredi 13 mars 2026 à Lomé, lors d'une rencontre avec la presse conduite par le président de l'institution consulaire, José Kwassi Symenouh.

Le projet "Femmes Action CCI-Togo" ambitionne de renforcer la présence des femmes dans des secteurs encore majoritairement masculins, notamment la conduite d'engins lourds, de poids lourds ou encore la manipulation d'équipements logistiques. Elle s'inscrit dans la dynamique gouvernementale de promotion de l'entrepreneuriat féminin. Pour cette première édition, dix candidates seront retenues à l'issue d'un appel à candidatures, dévoile le président de la CCI-Togo. Baptisée "Promotion Dorothée Nassif", en hommage à la pionnière des femmes conductrices de poids lourds Dorothée Nassif, la cohorte bénéficiera d'une formation professionnelle spécialisée, avec l'appui de partenaires du secteur, dont Africa Global Logistics (AGL) et la Direction des transports routiers et ferroviaires (DRTF).

Le lancement officiel du programme est attendu dans les prochains mois, avec un démarrage des formations envisagé pour septembre 2026, détaille la CCI-Togo. À terme, l'institution consulaire entend favoriser l'insertion professionnelle des bénéficiaires et encourager la création d'initiatives entrepreneuriales féminines dans le secteur du transport, grâce notamment à un fonds spécial dénommé Fonds d'Investissement de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo dont la mise en place est attendue.

Un premier bilan de l'initiative est prévu le 8 mars 2027.

Source : @Republiquetogolaise.com

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES 2026 - CBI-TOGO : Une conférence inspirante célèbre l'itinéraire d'une femme leader dans la banque africaine

Une manière bien particulière de célébrer la journée internationale des droits des femmes 2026. C'est bien la touche inspirante de Coris Bank International Togo (CBI-Togo). En effet, à l'occasion de la célébration de cette journée, CBI-Togo a magnifié le leadership féminin, à travers une conférence inspirante sur le thème : "Oser diriger : itinéraire d'une femme leader dans la banque africaine".

C'était le vendredi 13 mars 2026 dans une grande structure hôtelière à Lomé, en présence de Madame Alice KABORÉ, Directrice générale adjointe en charge du Support et des Technologies au sein de Coris Holding, venue partager son parcours, son expérience managériale et sa vision du leadership dans l'univers bancaire africain.

Invitée d'honneur de cette



Photo de famille

conférence, Madame Alice KABORÉ y a donné une portée particulière.

Son parcours très inspirant et construit dans l'univers bancaire ouest-africain, a permis d'illustrer avec sobriété et hauteur les exigences concrètes du leadership dans un secteur marqué par la rigueur, la discipline opérationnelle, l'innovation et la transfor-

mation continue.

Dans son développement, les participantes ont pu entendre une parole d'expérience sur les conditions de progression professionnelle, l'importance de la persévérance, le rôle de l'engagement personnel et la nécessité, pour les femmes, d'assumer pleinement leurs ambitions dans les organisations.



La table d'honneur

Pour le Directeur Général de CBI-Togo, Alassane KABORE, " Cette rencontre a été pensée comme un moment d'inspiration, mais aussi comme un moment utile pour notre institution. Il ne s'agissait pas seulement de célébrer une date, mais de créer un espace de réflexion sur le leadership, la progression professionnelle et la valorisation des talents féminins dans l'univers bancaire. "

Ce fut l'opportunité aussi pour le Manager de CBI-Togo de rappeler aux participantes à cette conférence spéciale qu'une " institution progresse durablement lorsqu'elle sait reconnaître les talents, créer des opportunités de développement et encourager l'accès aux responsabilités sur la base du mérite, de la compétence et de l'engagement. "

Notons qu'en organisant cette conférence, CBI Togo a souhaité aller au-delà d'une simple célébration symbolique de la Journée internationale des droits des femmes.

Une initiative qui traduit une volonté de faire de cette commémoration un moment utile, porteur de contenu, de réflexion et de projection, en cohérence avec les enjeux contemporains du management bancaire.

Elle s'inscrit également dans une conviction forte : les organisations durables sont celles qui savent reconnaître, accompagner et faire grandir l'ensemble de leurs talents.

La conférence a donc mis en lumière l'importance du leadership féminin, non comme sujet périphérique, mais comme enjeu de management, de performance institutionnelle et de transformation des organisations.

La conférence a également permis d'aborder plusieurs sujets majeurs, notamment la construction d'un parcours de leadership dans le secteur bancaire, les défis liés à l'accès des femmes aux fonctions de direction, le rôle des

organisations dans la promotion des talents féminins, les exigences de rigueur, de constance et de responsabilité liées à l'exercice du leadership, les perspectives d'évolution du leadership féminin au sein des institutions bancaires africaines.

À travers un échange à la fois accessible, profond et concret, la rencontre, qui est fortement saluée, a offert aux participantes, et à l'ensemble de l'auditoire, des repères utiles sur la gestion de carrière, l'ambition professionnelle, la légitimité dans l'exercice des responsabilités et l'importance de la préparation aux fonctions de direction.

Il sied de rappeler que la conférence du 13 mars 2026 a réaffirmé l'intérêt de CBI Togo pour les questions de développement du capital humain, de transmission d'expérience et de promotion d'une culture institutionnelle fondée sur l'exigence, la performance et la valorisation des potentiels.

Elle s'inscrit ainsi dans une dynamique plus large de consolidation de la culture managériale de l'institution et de mise en valeur des talents qui contribuent à sa performance.

Le thème international de cette année est " Droits. Justice. Action. Pour toutes les femmes et les filles ". Précisons que Coris Bank International Togo (CBI-Togo) est une institution bancaire engagée dans l'accompagnement des particuliers, des professionnels et des entreprises, avec une ambition affirmée de proximité, de performance, d'innovation et de qualité de service.

À travers ses initiatives internes et externes, la banque œuvre à la consolidation d'une culture institutionnelle fondée sur l'engagement, la responsabilité, la transformation et la valorisation du capital humain.

Crédo TETTEH



LES TARIFS EN VIGUEUR DE LA TVM

Paiement unique	MOTOCYCLETES *	
	Cylindrée	Tarif (FCFA)
	Moto de plus de 125 cm3	15 000
	Moto à trois (03) roues	40 000
Paiement annuel	VEHICULES AFFECTES AU TRANSPORT DE PERSONNES	
	Puissance fiscale	Tarif (FCFA)
	Moins de 5 CV	5 000
	De 5 à 7 CV	10 000
	De 8 à 11 CV	15 000
	De 12 à 15 CV	20 000
	De 16 à 20 CV	30 000
	Plus de 20 CV	40 000
Paiement annuel	VEHICULES AFFECTES AU TRANSPORT DE MARCHANDISES & AUTRES	
	Puissance fiscale	Tarif (FCFA)
	Moins de 5 CV	20 000
	De 5 à 7 CV	30 000
	De 8 à 11 CV	40 000
	De 12 à 15 CV	45 000
	De 16 à 20 CV	50 000
	Plus de 20 CV	55 000

**CAMPAGNE POUR L'AMÉLIORATION
DE L'ACCUEIL, DE L'HYGIÈNE
HOSPITALIÈRE, DU TRAVAIL DÉCENT
ET DE LA LUTTE CONTRE LA
CORRUPTION DANS LE SECTEUR
DE LA SANTÉ**



Initiative
portée
par



BON MOIS DE RAMADAN
**LE RAMADAN NOUS UNIT
DANS LA FOI ET LE PARTAGE**

Ramadan
MUBARAK



La Banque Autrement

<https://togo.coris.bank>

